



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00342

Numéro SIREN : 398 574 616

Nom ou dénomination : A A B ESPACE SECRETARIAT SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2016 sous le numéro de dépôt 1580



Espace Secrétariat Service

5, rue du Coustel

34320 ROUJAN

☎ 04 67 89 84 40

SARL au capital de 7 622,45 Euros

Siret : 398 574 616 00064 - RCS Béziers 398 574 616

A1580 Exemple, certifié
conforme en original
le 16/3/16

AAB Espace Secrétariat Service
5 rue du Coustel
34320 ROUJAN
Tél. : 04.67.38.30.10
RCS Béziers 398 574 616 - NAF 8299Z

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille seize et le 16 mars, à 20 h 00, les associés de la société AAB.ESS Espace Secrétariat Service, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros, se sont réunis au siège social à Roujan, 5 rue du Coustel, en assemblée générale extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des articles 14 & 15 des statuts.

Sont présents :

Mme GUILLEMIN MOREAU Sandrine (Gérante) qui détient	480 parts sociales,
Mme GUILLEMIN Lucie (associée) qui détient	20 parts sociales,
qui détiennent ensemble 500 parts sociales sur un total de 500.	

500 représentants plus de la moitié des parts sociales, et en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 14 & 15 des statuts.

L'assemblée est présidée par Mme GUILLEMIN MOREAU Sandrine, associée présent et acceptant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° Les récépissés des lettres recommandées de convocation
- 2° La liste des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;

N.B. : Pas de question posée par écrit par les associés.

SGM
L.G.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Constatation de la reconstitution des capitaux propres

Constatation de la Reconstitution des capitaux propres

- Les associées constatent que les capitaux propres sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social de la société et donnent, en conséquence, tous pouvoirs à la gérante à l'effet de faire porter toute inscription nécessaire auprès du greffe du tribunal de commerce.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

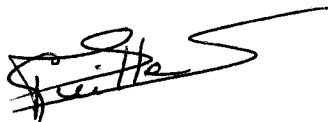
Première résolution

Les capitaux propres étant reconstitués à un montant au moins égal à la moitié du capital social, il est donné tous pouvoirs à la gérante à l'effet de faire porter toute inscription nécessaire auprès du greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal en quatre exemplaires originaux qui ont été signés par la gérante président de séance, et par l'associé.



La Gérante
Sandrine GUILLEMIN MOREAU

1er Associé
Lucie GUILLEMIN

